



FONTAINES ARTS MARTIAUX
Dojo Roger Besson
20 Rue du Stade 69270 Fontaines sur Saône
☎ 04.78.22.06.97.
benoit.judoclubespaceronzieres@sfr.fr

REGLEMENT

TENUE

KIMONO (veste, pantalon, ceinture) il est conseillé d'inscrire le nom à l'intérieur du pantalon, de la veste et sur la ceinture, et **une paire de savate** pour aller du vestiaire au Tatami. Tous bijoux ou accessoires sont interdits lors de la pratique.

HYGIENE

- * Les ongles des doigts et des orteils seront coupés courts et la propreté des pieds et des mains particulièrement soignée.
- * Les sujets porteurs de plaies ou d'affections cutanées doivent s'abstenir jusqu'à complète guérison.
- * Les Kimonos doivent être parfaitement propres et la taille correspondre à la corpulence.

GROUPE

Les enfants sont classés dans un groupe spécifique par les professeurs qui décident en fonction de l'âge. Les ceintures ou grades sont décernés en fonction du niveau acquis, de la persévérance et de l'assiduité que les enfants manifestent en cours (et non en fonction de l'ancienneté).

HORAIRE – ABSENCE

Les horaires sont fixés en fonction des groupes, les cours sont collectifs. Il est indispensable qu'ils commencent à l'heure. Pour cela, nous demandons aux parents et enfants d'être ponctuels : *c'est-à-dire en tenue et prêts à rentrer sur le tatami pour le début du cours, et de revenir chercher les enfants à l'heure.*

Merci de ne prévenir que pour absence de longue durée.

RESPONSABILITE

La responsabilité du Club et des professeurs est limitée uniquement à la durée du cours, les parents doivent s'assurer de la présence des professeurs aux cours et que le cours a bien lieu. Pour les compétitions, j'autorise un membre du Club, un professeur ou un parent bénévole à transporter mon enfant dans son véhicule personnel.

- Je reconnais avoir pris connaissance pour moi ou pour mon enfant de toutes les conditions d'assurance à ma disposition au tableau d'affichage et du règlement (ci-dessus) remis lors de l'inscription.

- Je dégage de toute responsabilité le Club FONTAINES ARTS MARTIAUX, en dehors des heures de cours prévues et assurées pour mon enfant.

- J'autorise les autorités médicales présentes à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'accident concernant mon enfant ou sur moi-même (en tant que pratiquant).

- J'autorise le Club à prendre des photos et à les utiliser dans le cadre de ses activités.

- J'autorise, pour les compétitions, ou pour les entraînements dans d'autres dojos, un membre du Club, un professeur ou un parent bénévole à transporter mon enfant dans son véhicule personnel.

Lors de ces déplacements, la responsabilité du Club ne saurait être engagée.

Fait à Fontaines sur Saône,

Signature du représentant légal de l'enfant
ou du pratiquant

Le

>>>